

What's up?

Janvier 2023

Retraite : non à une réforme injuste !!

Le système de retraites par répartition n'est pas en danger et rien ne justifie une réforme aussi brutale qu'inacceptable. Le gouvernement veut effectuer un transfert du système de retraite du privé vers le budget de l'État, ce dernier diminuant ainsi son engagement à verser des pensions aux agents de la fonction publique. C'est une augmentation de l'impôt des salariés et un tour de passe-passe : en voulant les faire travailler plus longtemps, l'État va capter ces ressources pour financer des projets de politique publique qui ne sont pas du ressort du régime de retraite.

Le texte prévoit que l'âge légal de départ en retraite serait relevé de 62 à 64 ans, au rythme de 3 mois par an d'ici 2030. C'est une mesure injuste, injustifiée et inquiétante. Elle aura pour conséquence immédiate de faire monter le niveau des réserves des régimes complémentaires de l'Agirc-Arrco. Encore une fois, l'objectif gouvernemental est de capter tout ou partie de ces réserves pour se désengager de ses obligations vis-à-vis du versement des pensions aux fonctionnaires. Pour beaucoup de salariés, cette réforme est une grande injustice : deux ans de plus à travailler, cela pèse énormément à l'aune des indicateurs d'espérance de vie en bonne santé. Avec cette réforme, le temps passé en retraite, qui diminue déjà depuis le milieu des années 2010, va continuer de baisser et encore plus vite. La CFE-CGC a formulé 23 propositions détaillées visant à développer un encadrement médical renforcé et des politiques de prévention de l'usure professionnelle face à la fatigue voire aux souffrances générées par certaines organisations du travail. Il faut aussi inciter les directions à travailler, avec les partenaires sociaux, la question des métiers et la valorisation des compétences des salariés dans la dernière partie de leur carrière. Cela passe aussi par des moyens pour renforcer la formation, les reconversions, et des accords - avec abondements financiers - permettant progressivement de libérer du temps à l'approche de la retraite.

Selon Bercy, la réforme doit permettre de dégager près de 18 milliards d'euros en 2030 pour financer d'autres priorités (école, santé, transition écologique).

C'est la preuve du mensonge et de la cacophonie gouvernementale. D'un côté, une Première ministre qui jure que pas un centime dégagé ira à autre chose que les retraites et, de l'autre, un ministre des Finances qui explique sans rougir que ce qui devrait être financé par la solidarité nationale, c'est à dire l'impôt, le sera en fait par les années de travail supplémentaires des salariés. C'est vrai cependant que tous les travailleurs qui vont travailler deux années de

plus paieront deux années d'impôts de plus... C'est vrai pour les entreprises et les gens fortunés mais absolument faux pour les salariés. Et c'est en plus un braquage inacceptable !

La plupart des régimes spéciaux existants (RATP, industries électriques et gazières, Banque de France) seront mis en extinction.

C'est une mesure populiste. Chaque fois, c'est le même cinéma et la même communication pour faire soi-disant œuvre de justice sociale. La vérité, c'est que les régimes spéciaux, tels qu'ils ont existé en termes de structures financières et d'adossement à un engagement de l'État, il n'en existe quasiment plus. À la SNCF, on n'embauche plus au statut depuis 2020.

L'ensemble des organisations syndicales ont fait des analyses convergentes sur la nocivité de ce projet de réforme et sur l'attitude brutale du gouvernement d'imposer unilatéralement le décalage de l'âge légal de départ de 62 à 64 ans, alors qu'il n'y a aucune justification ni urgence à le faire. Cette unanimité syndicale est un bien précieux. La CFE-CGC, vis-à-vis de ses adhérents et de l'ensemble des populations que nous représentons, est partie prenante de cette mobilisation nationale. J'invite toutes nos structures, nos adhérents, nos militants, nos sympathisants et nos collègues de travail à se mobiliser le plus largement possible, et à signer [la pétition intersyndicale en ligne](#).



Négociations 2023/24 : Wait and see !!

La CFE-CGC souhaite une ouverture de négociation des accords et sujets suivants :

- L'accord mobilité internationale de France vers un autre pays. La Direction s'y refuse, ne souhaite rien négocier sur le sujet avant 2024.

- La Prime Télétravail. Idem la Direction s'y refuse, la CFE CGC demandera alors une révision de l'accord télétravail après la présentation du bilan.

- La remise à plat des mesures salariales globales et de l'ensemble des mesures pécuniaires, en simplifier leur application et la rétribution. Mettre en évidence les mesures essentielles pour améliorer la rémunération des personnels.

La CFE CGC souhaite une étude approfondie des mesures salariales dans leur globalité. La Direction inclura ces éléments lors de la Négociation Annuelle Obligatoire.

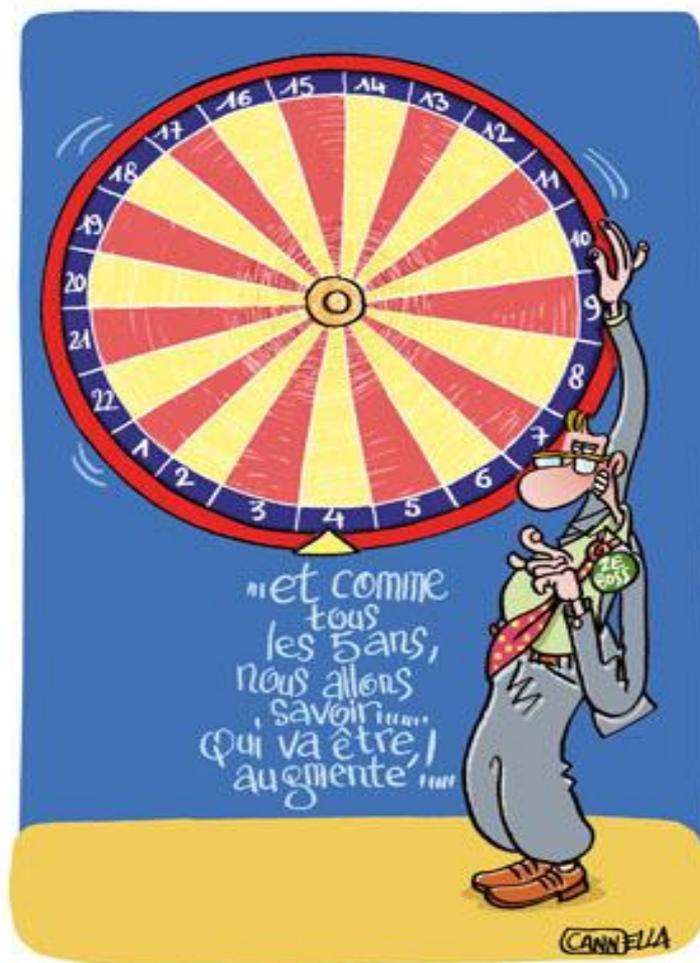
- Une négociation est prévue pour l'attribution des tickets restaurants.

- L'accompagnement des mobilités et reclassements AD, AE, OBS La direction va ouvrir les négociations uniquement pour les AD le 2 Février 2023. L'objectif de la Direction est d'aider à une mobilité vers la GDT : accompagnement financier pour ne pas perdre en salaire (la GDT sera le 4eme offre de poste en plus des 3 offres en DO).

- L'Accord Reconnaissance des Compétences et Qualifications, la CFE CGC souhaite dès 2023, contrairement à d'autres Organisations Syndicales, une négociation pour un nouvel accord et que les personnes sans promotions depuis plus de 10 ans puissent avoir une mesure de reconnaissance.

- La Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Groupe doit être négociée après la présentation de la stratégie (le 16 Février 2023) selon la CFE CGC.

La CFE CGC demande également une revalorisation des accompagnements financiers en cas de mobilité interne à l'initiative du salarié (Décision 14 qui date de 2014). La CFE CGC a obtenu gain de cause lors des négociations en Novembre concernant l'évolution professionnelle des personnels (à lire) [Relevé de décision « Mobilité interne à l'initiative du salarié » : enjeux et éléments obtenus | Emploi Métiers | Carrière Professionnelle | CIT | CFE-CGC groupe Orange \(cfecgc-orange.org\)](#)



Retrouvez ce compte-rendu et les publications de votre établissement :
[CFE-CGC DO Grand Sud Est](#)



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org

abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

